



Deloitte.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE
ATLANTA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3ème
étage.
La Marina - Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société

ATLANTA
181, Boulevard d'Anfa
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. CONVENTIONS CONCLUES LORS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

2.1. Convention d'avances en compte courant conclue entre ATLANTA et sa filiale TAKAFULIA (Convention écrite) :

Nature de la convention : Convention d'assistance financière consentie par la compagnie ATLANTA au profit de la société TAKAFULIA dans l'objectif de lui permettre de faire face aux difficultés de trésorerie.

Administrateurs concernés : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Mme Fatima-Zahra BENSALAH, Monsieur Karim CHIOUAR sont administrateurs des sociétés ATLANTA S.A. et

TAKAFULIA S.A., Monsieur Jalal BENCHEKROUN est directeur général délégué des sociétés ATLANTA S.A. et TAKAFULIA S.A.

Modalités des conventions : Tout montant avancé par la société ATLANTA est inscrit en compte courant dans les livres de la société TAKAFULIA, les deux sociétés conviennent expressément que le solde de ce compte courant augmentera, automatiquement et sans autre forme de formalités, de toute nouvelle avance faite par ATLANTA à TAKAFULIA et diminuera des remboursements effectués par cette dernière. Ce compte courant ne sera productif d'aucun intérêt.

Date de la convention : Cette convention datant de 2017 a été formalisée par écrit le 14 Janvier 2019.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2019 : Néant.

Montant décaissé courant l'exercice : 60 KMAD.

Montant encaissé courant l'exercice : Néant.

Solde de la créance au 31.12.2019 : 80 KMAD.

2.2. Contrat de bail commercial conclue entre ATLANTA et HOLMARCOM S.A (Convention écrite) :

Nature de la convention : Convention conclue entre les deux parties portant sur un bail commercial consenti à HOLMARCOM par la compagnie ATLANTA moyennant un loyer mensuel.

Administrateurs concernés : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et ATLANTA S.A., M. Karim CHIOUAR administrateur de la société ATLANTA S.A. et directeur général délégué de la société HOLMARCOM S.A.

Modalités essentielles : Cette convention conclue le 14 juillet 2009 après autorisation du Conseil d'Administration prévoit la location d'un local auprès de la compagnie Atlanta S.A. pour un montant mensuel de 36,4 KMAD.

Produits comptabilisés en 2019 : 483 KMAD.

Montant encaissé en 2019 : Néant.

Solde la créance au 31 décembre 2019 : 483 KMAD TTC.

2.3. Conventions de prêts et avances en trésorerie entre ATLANTA et COLIFAST (Convention écrite) :

Nature et modalités de la convention : Conventions de prêts et avances en trésorerie consentis par la compagnie ATLANTA à sa participation COLIFAST (33%). Ces avances ne sont pas rémunérées.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Solde de la créance au 31 décembre 2019 : 714 KMAD (créance provisionnée à 100%).

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2019 : Néant.

Montant encaissé durant l'exercice 2019 : Néant.

2.4. Conventions de prêts et avances en trésorerie conclues entre ATLANTA et ses filiales (Convention écrite) :

Nature des conventions : Conventions de prêts et avances en trésorerie consentis par La compagnie ATLANTA aux filiales du groupe.

Administrateurs en commun :

Société	Administrateurs en commun
LES TOURS BALZAC	Mohamed Hassan BENSALAH, Fatima Zahra BENSALAH
NEJMAT EL JANOUB	Mohamed Hassan BENSALAH
NAJMAT AL BAHR	Mohamed Hassan BENSALAH
STE ARBOUH	Mohamed Hassan BENSALAH

Modalités des conventions :

Société bénéficiaire	Solde au 31 décembre 2019 (en KMAD)	Taux de rémunération	Montants encaissés en 2019 (en KMAD HT)	Produits comptabilisés en 2019 (en KMAD HT)
NAJMAT AL BAHR	4 947	Taux Min Groupe	Néant	258
NEJMAT EL JANOUB	10 388	Taux Min Groupe	Néant	549
LES TOURS BALZAC	6 502	Taux Min Groupe	8.000	740
STE ARBOUH	10 125	Taux Min Groupe	Néant	529
	31 962			2 076

2.5. Conventions de prêts et avances en trésorerie conclue entre ATLANTA et SANAD (Convention écrite) :

Nature de la convention : ATLANTA et SANAD acceptent de mettre en commun l'ensemble de leurs disponibilités. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Monsieur Karim CHIOUAR et Monsieur Sellam SEKKAT sont administrateurs des sociétés ATLANTA S.A. et SANAD.S.A.

Date de conclusion de la convention : le 31 juillet 2012.

Produits ou charges comptabilisés au titre de l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Montants encaissés/décaissés pendant l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

2.6. Convention écrite de prêts et avances de trésorerie conclue entre ATLANTA et la société HOLMARCOS (Convention écrite) :

Nature de la convention : Les deux sociétés acceptent de mettre à disposition leurs disponibilités mutuelles. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une ou l'autre des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Date de la convention : Cette convention a été signée le 2 janvier 2014. Elle est valable pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Administrateurs en commun : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et ATLANTA S.A., M. Karim CHIOUAR administrateur de la société ATLANTA S.A. et directeur général délégué de la société HOLMARCOM S.A.

Modalités des conventions : Les avances en trésorerie sont rémunérées au Taux minimum du Groupe.

Charges/Produits comptabilisés par ATLANTA en 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Montants encaissés / décaissés pendant l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

2.7. Convention écrite d'assistance entre de la compagnie ATLANTA et la société HOLMARCOM S.A (Convention écrite) :

Nature de la convention : La société HOLMARCOM facture à ATLANTA une rémunération annuelle au titre d'assistance, de contrôle, de participation aux réunions et de frais et charges exposés pour le compte de la compagnie. Elle correspond au taux de 1,15% HT du montant des primes émises.

Administrateurs concernés : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et ATLANTA S.A., M. Karim CHIOUAR administrateur de la société ATLANTA S.A. et directeur général délégué de la société HOLMARCOM S.A.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019 : 36.463 KMAD TTC.

Solde de la dette au 31 décembre 2019 : 39.019 KMAD TTC.

Montant décaissé durant l'exercice 2019 : 44.078 KMAD TTC

Casablanca, le 25 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
23, Boulevard Mohammed VI, Abdeslam Ben Kaddour
CASABLANCA -
Tél : (212-2) 2 95 79 00 - Fax : (212-2) 2 39 02 26

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT



DELOITTE AUDIT
Mme Sakina BENSOUA-KORACHI
Bâtiment "C" - Tour 2, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 23 40 25 / 05 22 23 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée